

DELEGATION AU MAIRE

(Délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2014)

*Secrétariat Général
SM/CL*

Arrêtés du 21 janvier 2015

N° 001 - Arrêté portant approbation, pour régularisation, de l'avenant N°13 à la convention d'occupation de locaux par l'association « Généalogie en Pays de Tulle » - Immeuble Turgot, 2 rue de la Bride à Tulle (Montant du loyer annuel : 198,02 €).

N° 002 - Arrêté portant approbation de l'avenant n° 9 au contrat de location d'un garage situé dans l'ancienne école d'Alverge et fixant le loyer pour l'année 2015 (Montant du loyer annuel : 171,90 €).

N° 003 - Arrêté portant approbation de l'avenant n° 4 au contrat de location d'un logement situé à la station de Bourbacoup et fixant le loyer pour l'année 2015 (Montant du loyer trimestriel : 236,46 €).

N° 004 - Arrêté décidant le règlement de la facture présentée par Monsieur Laurent LAVIGNE, topographe, suite au relevé planimétrique et altimétrique réalisé Avenue de la Bastille à Tulle (Montant de la prestation : 1 200 € HT soit 1 440 € TTC).

N° 005- Arrêté portant acceptation du règlement de la facture présentée par la SARL ALPHA BTP Ouest suite à la réalisation d'un sondage pressiométrique pour la construction d'un crématorium à Tulle (Montant de la prestation : 8 450 € HT soit 10 140 € TTC).

N° 006 - Arrêté acceptant règlement de la facture présentée par la Société SIBEO Ingénierie suite à la réalisation d'une étude de prescriptions et de stabilité en vue de la rénovation des doublages de la Salle des Sports du Centre Culturel et Sportif (Montant de la prestation : 1 650 €HT soit 1 980 € TTC).

N°007 - Arrêté portant acceptation de la proposition de renouvellement de prestation météorologique de METEO FRANCE relative à la surveillance de qualité d'une station météorologique installée au Centre Technique Municipal et à la validation de mesures météorologiques (Montant des prestations : 3 516,50 € HT soit 4 219,80 € TTC°).

N°008 - Arrêté portant approbation du renouvellement des contrats de suivi de progiciels informatiques souscrits avec la société BERGER-LEVRAULT pour les services de la Mairie et décidant le règlement des factures présentées (Montant afférent aux progiciels du Services Financier et Etat Civil : 5 277,37 € HT soit 6 332,84 TTC et afférent au progiciel du Service des Marchés Publics : 1 173,63 € HT soit 1 408,36 € TTC).

N°009 - Arrêté portant approbation de la convention souscrite avec la « CFDT » pour l'occupation d'un local dans le bâtiment des associations Immeuble TURGOT - 2, rue de la Bride à Tulle (Mise à disposition à titre gracieux).

N°010 - Annule et remplace l'arrêté n°86 du 4 novembre 2014 portant acceptation du contrat de licence et du contrat de maintenance souscrit avec la SARL ABELIUM COLLECTIVITES pour le logiciel DOMINO pour la gestion des dossiers enfants et familles.

N°011 - Annule et remplace l'arrêté n°87 du 4 novembre 2014 portant acceptation du contrat de licence et de maintenance souscrit avec la SARL ABELIUM COLLECTIVITES pour le logiciel Pocketo installé dans les Ecoles et le Centre de Loisirs de la Ville de Tulle.

Le Maire - Adjoint,

Dominique GRADOR